

CODE	UCW0L117 - Licence	2016-2017
TITRE	FORMATION MUSICALE ET ARTISTIQUE	

UFR ou service de rattachement : UFR APS

Responsable de l'option : Jean-Pierre HENRY

Coordonnées : Jean-Pierre.Henry@univ-grenoble-alpes.fr

Enseignant (si différent du responsable) :

Coordonnées :

Secrétariat pédagogique (éventuellement) :

Nombre d'heures/semestre :

Capacité maximale par groupe :

Nombre de groupe :

Lieu (bâtiment / site souhaité) :

Salle (capacité ou nb de places min.) :

Créneaux horaires¹ :

Travail personnel

UE ouverte aux : Licences 1, 2 et 3 – semestre 1 et 2

Programme résumé

IMPORTANT : dès que vous avez exprimé votre choix pour cette UE, un CV retraçant votre parcours musical ou artistique et votre investissement actuel est à envoyer à l'adresse suivante : secrétariat du S.E.T. - bâtiment B du DLST (mail Ghislaine.Laurent@univ-grenoble-alpes.fr).

Votre inscription est définitive après accord du responsable au regard de la qualité de votre CV

Pré requis ou remarques à l'attention des étudiants

Etre inscrit dans une structure reconnue (conservatoire, école de musique municipale, Beaux-Arts, Orchestre, compagnie de théâtre, etc)

Pour les étudiants qui s'inscrivent pour la 1ère fois, un CV précisant l'engagement artistique ou musical est à fournir.

Pour les étudiants qui ont déjà validé cette UE, une nouvelle inscription dans l'UE est conditionnée à une évolution dans le cursus de formation musicale ou artistique ou dans la réalisation d'un projet musical ou artistique. De plus, dans votre CV vous devez retracer en 1ère partie ce qui vous a permis de valider votre option lorsque vous étiez en 1ère année pour les L2 et en 1ère et en 2ème année pour les L3. La 2ème partie de votre CV doit faire apparaître l'évolution de votre parcours musical ou artistique, et votre investissement actuel, qui permettra de justifier une nouvelle inscription à cette option.

L'étudiant doit être en mesure de fournir un relevé de note ou une fiche d'évaluation de la structure dans laquelle il fait sa formation.

Compétences à acquérir

Permettre à un étudiant de valider sa pratique musicale ou artistique

Nature de l'UE

Travail personnel

¹ Uniquement les soirs de 17h30 à 19h30 ou le jeudi après-midi de 13h30 à 15h30 et de 15h30 à 17h30

Activité	Heures
Travail personnel estimé	60h
TOTAL	60h

Modalités du contrôle des connaissances : notation sur 20 (coefficient 1 : à définir)

Nature	Première session	Deuxième session
<i>Rapport écrit (50% de la note finale)</i>	X	La note de session 1 est reportée en session 2.
<i>Epreuve orale (50% de la note finale)</i>	X	

Consignes pour la rédaction des dossiers dans l'ETC Engagement Associatif et Formation Musicale et Artistique :

Rédaction d'un dossier de 4 à 5 pages (police 12, interligne 1,5)

❖ Organisation du document

- Une partie présentant votre vécu et votre expérience actuelle
- Une partie traitant les apports de cette expérience (en association, en formation musicale ou artistique) au niveau des savoir-faire, des savoir-être
- Une partie traitant comment vous pouvez valoriser cette expérience dans le cadre d'une lettre de motivation, d'un CV, d'un entretien.

Pour ceux et celles qui utilisent le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC), outil numérique présenté en 1^{ère} année dans la cadre du PEP, mettre en annexe de votre dossier une fiche PEC liée à votre expérience associative ou votre formation musicale ou artistique

Le document est à transmettre à Ghislaine Laurent : ghislaine.laurent@univ-grenoble-alpes.fr

Vous recevrez un mel vous informant de la date de retour des dossier ainsi que la date de votre oral.

Oral

Présentation personnelle avec un powerpoint de 5 diapos au maximum de 5 à 10 minutes mettant en évidence votre parcours associatif, artistique ou musicale en insistant sur les compétences que vous pourriez valoriser dans le cadre d'un entretien.

Questions durant 15 à 20 minutes.

Pour tout renseignement sur le dossier ou l'oral, prendre contact avec Jean-Pierre Henry :

Jean-Pierre.Henry@univ-grenoble-alpes.fr